



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de novembre deux mille dix-huit, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent:

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie

Est absent :

M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10459-11-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10460-11-2018

Évaluation annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque

CONSIDÉRANT l'évaluation annuelle de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'on souligne le bon travail de M. Lévesque ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE évalue le travail de M. Sébastien Lévesque au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC nettement satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10461-11-2018

Congédiement administratif d'un salarié

CONSIDÉRANT QU'un salarié est en congé de maladie depuis plus de deux ans, soit du 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'un retour au travail est imprévisible dans un avenir rapproché ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le projet de quittance entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le salarié ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la quittance advenant l'acceptation de celle-ci par le salarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

STATIONNEMENT MRC, ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Dépôt du document *Évaluation environnementale de site (phase I)*, lot 4 883 148, Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts, daté du 23 octobre 2018, préparé par Activa Environnement (réf. : M1810-135/14700), lequel est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Comme mentionné à l'article 6.2.2 de ce document :

D'après les informations recueillies, aucune évidence de contamination réelle n'a été relevée lors de l'évaluation.

PÉRIODE DES FÊTES, ARRÊT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie de l'arrêt des services administratifs du centre administratif de la MRC du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10462-11-2018

DIDS, demande d'aide financière au FAIR-Volet 5 pour le projet *Récupération alimentaire en supermarché en Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2018, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a confirmé au Committee for anglophone social action (CASA) une aide financière de 32 760,00 \$ à même le Fonds d'aide aux initiatives régionale (FAIR) – Volet 5 pour le projet *Récupération alimentaire en supermarché en Haute-Gaspésie*, lequel vise l'embauche d'un chargé de projet ;

CONSIDÉRANT *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS en vigueur du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT ce changement de fiduciaire de la DIDS ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du FAIR-Volet 5 pour le projet *Récupération alimentaire en supermarché en Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10463-11-2018

DIDS, convention de cession d'Avenir d'enfants 2016-2020 en faveur de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS en vigueur du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente 2016-2020 entre Avenir d'enfants et CASA pour la DIDS ;

CONSIDÉRANT le résiduel de 238 628,00 \$ rattaché à ce protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la *Convention de cession et d'assumption relative à un protocole d'entente conclu pour valoir à compter du 1^{er} juillet 2016* entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants), le Committee for anglophone social action (CASA) et la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT, entre autres, les motifs motivant cette convention, soit :

CASA cède à compter du 1^{er} novembre 2018, tous ses droits, titres et intérêts décrits dans le protocole d'entente à la MRC,

les parties reconnaissent qu'Avenir d'enfants versera le premier versement du financement le 1^{er} novembre 2018 à la MRC qui se chargera de l'administrer conformément au protocole d'entente et au plan d'action ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la *Convention de cession et d'assumption relative à un protocole d'entente conclu pour valoir à compter du 1^{er} juillet 2016* entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants), le Committee for anglophone social action (CASA) et la MRC de La Haute-Gaspésie ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les protocoles d'entente qui découleront de cette convention avec les partenaires locaux (porteurs d'action) de la DIDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10464-11-2018

DIDS – Protocole d'entente entre COMPLICE et la MRC au sujet de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS en vigueur du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT la *Convention d'aide financière « Soutien à des organismes oeuvrant en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine »* entre la Commission jeunesse Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Comitée for anglophone social action (CASA) et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette convention d'aide financière a pour objet l'octroi d'une somme maximale de 71 100,00 \$ pour la réalisation des actions du plan d'action 2018-2019 de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la *Convention d'aide financière « Soutien à des organismes oeuvrant en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine »* avec la Commission jeunesse Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et CASA.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les protocoles d'entente qui découleront de cette convention avec les partenaires locaux (porteurs d'action) de la DIDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

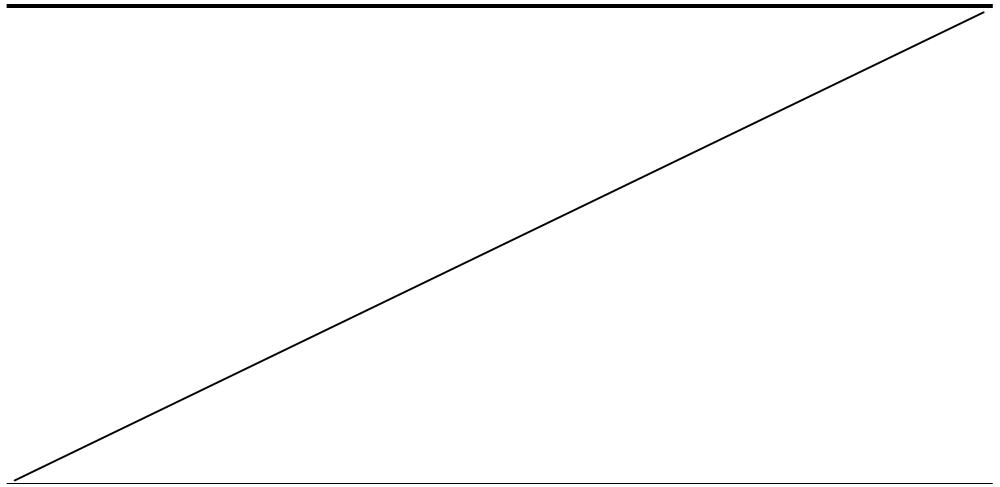
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 05.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».



3308